

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2013

Présents : Daniel DURAND – Pascale BOULMÉ – Catherine GUESDON –Norbert WAGNER - Gérard PUAULT- Claude LEMEE - Gérard DAGUE - Odile BONNIN - Didier ANDRY - Philippe ALLARD –Georges COLLAT - Christèle BOUVIER - Béatrice PELUAU- PETITSIGNE – Alain PACILLY

Secrétaire de séance : Pascale BOULMÉ

Rajout à l'ordre du jour :

- Spectacle du 6 décembre 2013
- Réfection pont
- Acte de la CCPAR pour l'acquisition des granges

SUBVENTIONS

Madame Catherine Guesdon présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues en mairie, après divers échanges le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

• ACB	900 €
• ADMR	370 €
• Bibliothèque	420 €
• Club 3 rivières	200 €
• Comice agricole	83 €
• Ecole inter communale foot	350 €
• FLES Chinon	100 €
• Les Baladins	100 €
• Lire et Dire	60 €
• La Boule de Fort	300 €
• Jumelage SASSEMA	250 €
• Jumelage comité belges	242.40€
• UDAC	<u>100 €</u> (élévation d'un mémorial pour les AFN)

Soit un total de **3 475.40 €**

Adoption à l'unanimité

PONTON LOIRE

Monsieur Philippe Allard informe du devis reçu de la société SCAF37 pour la fourniture d'un ponton et d'une passerelle de 10 m x 3m50 x 1m20, le devis s'élève à 9 800 € HT soit 11 720.80 € TTC frais de transport, de grutage et installation compris. La subvention du Conseil Général s'élèverait à 80% du montant TTC.

Ce ponton sera accessible à tout le monde y compris aux personnes à mobilité réduite.

Adoption à l'unanimité

RYTHMES SCOLAIRES : informations

Monsieur le Maire informe de la réunion du jeudi 30 mai 2013 qui a eu lieu avec les enseignants, les parents, les intervenants et les représentants au conseil d'école afin de définir les plannings pour la prochaine rentrée, il en ressort les éléments suivants :

- Activité boule de fort : les lundi et vendredi par groupe de 12 élèves de 13h30 à 14h
- Théâtre : le jeudi
- Musique : le mardi

Par ailleurs Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'inspecteur académique donnant son aval pour cette mise en place et rappelle que la commune rentre dans le dispositif de la DSR cible et pourra prétendre à une indemnisation de 95€ par élève la première année.

CONTRAT AVENIR

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'embaucher une personne dans le cadre du contrat avenir, emploi à temps plein et subventionné à 75% par l'Etat. Cela pourrait être utile en cas d'absence prolongée d'un employé tout en employant un demandeur d'emploi.

ACHAT MATERIEL ET TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Philippe Allard propose :

- Le devis de l'entreprise Claveau pour la fourniture d'un coffret électrique fermé sur le port pour un montant de 1 478.26 € TTC
Adoption à l'unanimité.
- 3 devis pour l'achat d'un nettoyeur haute pression
 - Entreprise SAVAS pour un matériel complet 2 492 € HT
 - Entreprise SAVAS pour un matériel équivalent en promotion pour 2 199 €HT
 - Fournisseur sur internet pour un montant de 2 435 € HT

De retenir la proposition promotionnelle de l'entreprise SAVAS d'un montant de 2 199 € HT.
Adoption à l'unanimité

- Réfection du Pont des Mottes : 3 devis ont été reçus concernant l'étude et les travaux de réfection
 - ATS montant du devis : 33 600 € HT
 - Ragonneau montant du devis : 20 930 € HT
 - HEGRON : 12 426 € avec une option de 2 160 € pour le démontage de pierre sur le côté

Propose de retenir l'entreprise Hégron avec qui la commune a déjà travaillé et informe qu'une réunion est prévue le lundi 3 juin 2013 afin de modifier certains travaux qui pourront être faits par les employés communaux et faire un ajout pour la pose d'une rambarde métallique.

Adoption à l'unanimité

- Mettre une signalétique pour informer de l'aire de pique nique, la salle des séminaires et les toilettes publiques votées par la communauté de communes.
Adoption à l'unanimité
- Mettre aux trois panneaux d'entrée du village un panneau indiquant que Bréhémont est jumelée avec Kampoaga, le coût s'élève à 600 € HT
6 voix contre – 8 voix pour

LOGICIELS MAIRIE

Monsieur le Maire informe que suite à des évolutions, il faut changer le logiciel Magnus, le coût s'élève à 2990 € HT dont la formation du personnel de 4 demi-journées pour un coût de 800 €.

Adoption à l'unanimité

SPECTACLE DU 6 DÉCEMBRE 2013

Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE présente la convention du spectacle du 6 décembre 2013 « Éloge d'un verre de vin » par le Barocco théâtre, le coût s'élève à 1 000€. Il y aura la possibilité d'intégrer des vigneron à ce spectacle. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

Adoption à l'unanimité

Par ailleurs, Mme Peluau Petitsigne fera le bilan de la saison culturelle suite à l'attribution par la région d'une subvention de 2050€.

DECISION MODIFICATIVE BP

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les modifications suivantes :

Budget 2013

- R024 -0.10
- R28051 - 553.02
- R10222 +553.12

Adoption à l'unanimité

Budget 2013

- D615 + 2 520 entretien et réparations
- D022 - 2 520 dépenses imprévues

Adoption à l'unanimité

Reprise du virement de crédit du conseil municipal du 28 mars 2013, il convient de préciser qu'il s'agit du budget 2012

- 022 - 11 500
- 014 + 11 500

Adoption à l'unanimité

ACTE DE CCPAR POUR LES GRANGES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de la délibération de la communauté de communes qui a :

- Autorisé la cession des 2 granges situées dans le centre bourg
- Précise que les frais engendrés seront à la charge de la commune

Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Les fleurs seront plantées dès la semaine 23 par les 3 employés

- Du renvoi d'un courrier avec la commune de Lignières afin de préciser la réponse dans le cadre de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'extension de l'assainissement.
- Du RDV semaine 23 avec la Safège et le terrassier pour l'étude de l'assainissement du camping et de la possibilité de construire un poste de relevage public qui pourrait recevoir à terme l'assainissement du bécaju
- De la baisse de la consommation d'électricité de la salle des séminaires suite aux améliorations apportées.
- De la transmission du dossier de l'avocat dans l'affaire villa Cottage.
- De la réponse négative du Conseil Général pour la demande de subvention pour la fête du 13 juillet, la commune prend en charge le feu d'artifice (avec la participation du comité des fêtes), le DJ, un bateau, la facture de la matelot et le spectacle.
- Informe de la réception d'un devis et d'un descriptif de toilette sèche pour un montant de 5 650 € HT. La maintenance semble assez complexe.

Madame Catherine Guesdon informe :

- de la demande de renouvellement de l'adhésion à gîte de France pour 2014 et auquel il faut donner le tarif de la nuitée qui sera applicable.
Le tarif est de 12€ actuellement et le conseil municipal décide de le maintenir en 2014
- de la réunion communication le mercredi 5 juin 2013 à 16h30 salle des Tilleuls

Monsieur Claude Lemée informe d'un important trou dans le bardeau de l'indre ; il faut informer le Conseil Général, propriétaire afin d'éviter un accident. La digue se trouve elle-même fragilisée.

Monsieur Alain Pacilly informe de la réunion du CLECT qui détermine la méthode de refacturation des coûts et charges transférées de la CCPAR envers les communes.

Madame Odile Bonnin fait état du dysfonctionnement de l'éclairage public, des lumières sont allumées en journée, la mairie va faire une demande d'intervention auprès du SIEIL.

La séance est levée à 23h

La date du prochain conseil est fixé au vendredi 28 juin 2013 à 20h30.